



Une dégénérescence peut-elle être considérée accident de la vie?

Par **Bruno Lalouette**, le **10/01/2017** à **17:04**

Bonjour,

J'ai de l'arthrose aux deux genoux, dont le droit qui me fait mal en permanence, certain jour je peux à peine marcher.

J'ai 48 ans 1/2, agent RATP je dois attendre 52 ans pour prétendre à ma retraite, j'ai aussi des assurances santé.

Ma situation étant invalidante, impossibilité de courir, de sauter, difficultés à se baisser, je boite du fait de la douleur...

J'aimerais savoir à quoi j'ai droit ou qui contacter, et si je peux faire jouer mes assurances qui parlent d'accident de la vie...

de mon point de vue, une dégénérescence, quelle quel soit, est un accident de la vie.

En vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **10/01/2017** à **17:23**

Bonsoir,

La GAV ne couvre que les ACCIDENTS et leurs conséquences suivant un taux d'invalidité cité au contrat.

Exemple, vous tombez d'une échelle avez des lésions aux conséquences durables. Un expert est alors chargé d'en déterminer le taux.

Dans votre cas, c'est du ressort de l'invalidité assurance maladie.

Par **Eozen**, le **11/01/2017** à **10:46**

Bonjour,

Merci de préciser ce qu'est l'invalidité assurance maladie.

Par **youris**, le **11/01/2017** à **11:09**

eozen,
vous allez sur le site [ameli. fr](http://ameli.fr) et vous trouverez réponse à votre question ou même simplement en tapant invalidité assurance maladie sur votre moteur de recherche.
salutations